

Accompagnement de bilan de compétences

RS6722 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315m, 332t
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2024
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

L'ECLAIREUR · SIRET : 50396807500021

COGITO'Z · SIRET : 49440679600057

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
L'ECLAIREUR	50396807500021	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification "Accompagnement de bilan de compétences" permet aux professionnels de l'accompagnement de conduire des prestations de bilans de compétences dans toutes les activités qu'elles impliquent : mise en œuvre administrative et réglementaire, accueil et information, identification et valorisation des compétences et des intérêts, investigation de projets ; ce afin de guider les bénéficiaires vers l'élaboration et la construction d'un projet professionnel.

Cette certification a ainsi pour objectif de professionnaliser les accompagnateurs en les préparant à proposer des prestations de bilan de compétences en conformité avec les exigences légales et les principes déontologiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Conduire un entretien d'accueil et d'information du bénéficiaire, en mobilisant des techniques de communication adaptées, en pratiquant une écoute active, en créant un environnement favorable à son expression, en l'informant sur le déroulement et le contenu du bilan de compétences conformément au cadre réglementaire et déontologique en vigueur, afin de recueillir ses besoins et attentes, de lui permettre de prendre sa décision de manière éclairée, et d'adapter le cas échéant la démarche de bilan de compétences à ses besoins spécifiques (dont handicaps éventuels) dans le déroulement du bilan comme dans le cadre matériel et temporel de réalisation
2. Concevoir initialement avec le bénéficiaire, puis réajuster tout au long du bilan, un parcours d'accompagnement au contenu adapté à sa situation et à ses besoins spécifiques (dont handicaps éventuels), en tenant compte des attentes et besoins du bénéficiaire - ce tout en respectant les 3 phases du bilan de compétences (préliminaire – d'investigation – de conclusion), afin de favoriser l'engagement du bénéficiaire
3. Accompagner un bénéficiaire dans l'investigation et l'identification de ses intérêts et motivations au travail, en sélectionnant et utilisant des outils (tests, questionnaires, activités d'introspection et d'auto-évaluation...) et des techniques d'entretien adaptés à la situation, afin de contribuer à éclaircir les changements professionnels souhaitables (et ainsi de favoriser la projection dans l'avenir et l'émergence de projets chez le bénéficiaire)

4. Faciliter la prise de conscience et la valorisation des aptitudes et compétences (professionnelles comme extra-professionnelles) du bénéficiaire, en sélectionnant et utilisant des outils, sources documentaires (dont le répertoire ROME) et techniques d'entretien adaptés à la situation, afin d'identifier et de mettre en œuvre des points d'appui permettant le changement professionnel
5. Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration, l'investigation et la sélection d'hypothèses professionnelles, en tenant compte à la fois de ses motivations et de ses compétences, et en lui proposant une méthode de travail et d'exploitation de sources d'information sur son environnement socio-économique, afin de favoriser son autonomie et de l'aider à prendre des décisions orientées vers la construction d'un projet professionnel à la fois congruent à son profil et réaliste (ainsi que d'alternatives)
6. Co-élaborer et co-rédiger avec le bénéficiaire des écrits intermédiaires (à chaque grande étape du bilan de compétences), des écrits de valorisation des compétences (tels qu'une trame de CV), ainsi qu'une synthèse finale, à usage social possible en synthétisant de manière claire et pertinente les informations recueillies tout au long du bilan de compétences, les objectifs professionnels définis, et en incluant dans la synthèse finale un plan d'action chronologique, afin de favoriser la concrétisation des projets après le bilan de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles L6313-4, R6313-4 à R6313-8, L6323-1 à L6323-9, L6323-6, D6323-6 à D6323-8 du code du travail.

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la formation, les candidats doivent justifier des pré-requis suivants :

- Être titulaire d'une certification ou diplôme à niveau 7

dans l'un des champs suivants : psychologie, coaching, ressources humaines.

OU

- Justifier d'une expérience de deux années dans le champ des ressources humaines, de l'orientation professionnelle, de l'insertion ou de l'accompagnement professionnel, de la formation ou de l'éducation, ou du travail social.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 professionnels, dont 2 externes à l'organisme Cogito'Z (praticiens du bilan de compétences, professionnels dans le champ de l'accompagnement).

Base légale

Date de décision	19/07/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/01/2027

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7676

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6722/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	35
Parcours menés à terme	35
Taux d'achèvement	100 %
Période	10/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	39
Montant total engagé	75 120 €
Coût moyen par dossier	1 926 €
Durée moyenne	35 h
Période	08/2024 – 06/2026
France compétences	85 %
Reste à charge titulaire	11 %
OPCO	2 %
Entreprise	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.